



## **Note d'information**

### **Exercice de sécurité civile « Barrage de Bimont 2023 »**

**Vendredi 30 juin 2023**

Le vendredi 30 juin 2023, la préfecture des Bouches-du-Rhône organise un exercice de sécurité civile « Barrage de Bimont ».

Cet exercice simule, à partir d'un scénario inconnu des participants et dans des conditions les plus proches de la réalité, la rupture du barrage de Bimont (commune de Saint-Marc-Jaumegarde), suite à une crue exceptionnelle.

L'objectif étant de tester les dispositions du plan particulier d'intervention (PPI).

#### **Le Plan Particulier d'Intervention du barrage de Bimont**

Les barrages de plus de 20 mètres et de capacité supérieure à 15 hm<sup>3</sup> sont soumis à un plan particulier d'intervention (PPI).

À travers l'élaboration de ce plan, l'État organise les secours des populations exposées au risque de rupture du barrage. Il s'agit d'un plan d'urgence spécifique, qui précise les modalités d'alerte aux populations, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation.

Ainsi, les caractéristiques de l'onde de submersion ont été étudiées pour les zones en aval du barrage (hauteur, vitesse, horaire de passage) et déterminent des itinéraires d'évacuation et points de rassemblement.

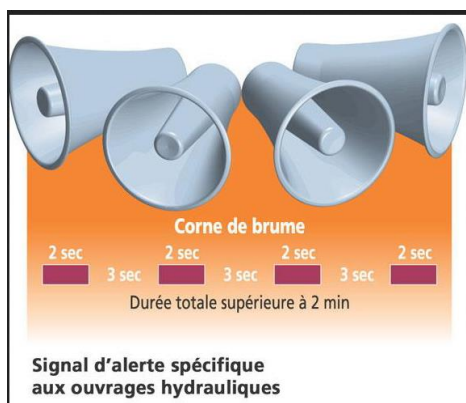
**La zone de propagation de l'onde de submersion du barrage de Bimont s'étend sur le territoire de huit communes du Tholonet à Berre l'Étang.**



La **zone de proximité immédiate** correspond à la zone dans laquelle l'onde de submersion arriverait dans un délai incompatible avec l'organisation des secours.

Elle doit être immédiatement évacuée par la population de son propre chef dès le retentissement de la corne de brume. Les communes suivantes sont concernées :

- Meyreuil
- Le Tholonet
- Aix-en-Provence (une partie de la commune)



Écouter la corne de brume : <https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-reagir-au-signal-national-d-alerte>

Ce signal signifie qu'il faut rejoindre immédiatement, à pied, les points de rassemblement prédéfinis sur les hauteurs.



Source : Brochure régionale sur les risques de barrage, CYPRÈS :

[https://www.cypres.org/default/rupture-de-barrage.aspx?\\_lg=fr-FR](https://www.cypres.org/default/rupture-de-barrage.aspx?_lg=fr-FR)

**La zone d'inondation spécifique**, pour laquelle la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue. Les communes suivantes sont concernées :

- Aix-en-Provence (une partie de la commune)
- Ventabren
- Velaux
- Coudoux
- La-Fare-les-Oliviers
- Berre l'Étang

Les communes de Beaucueil et Saint-Marc-Jaumegarde, non impactées par la zone de propagation de l'onde, participent au dispositif de secours, car elles activent un Centre d'accueil et de regroupement des populations (CARE) sur le territoire de leurs communes.

**Vendredi 30 juin 2023, s'agissant d'un exercice, aucune action n'est attendue de la part de la population.**



## **.1 Objectifs de l'exercice**

### **.1 Tester les actions de protection des personnes prévues dans le plan particulier d'intervention :**

Le plan particulier d'intervention (PPI) du Barrage de Bimont, organise la réponse des pouvoirs publics et de l'exploitant (Société du Canal de Provence) à une situation d'urgence, causée par une rupture du barrage.

En cas d'urgence, les réflexes à adopter sont décrits sur le site internet du Cypres : [https://www.cypres.org/default/rupture-de-barrage.aspx?\\_lg=fr-FR#title-231](https://www.cypres.org/default/rupture-de-barrage.aspx?_lg=fr-FR#title-231).

**.2 Tester des actions d'évacuation sur des établissements identifiés au préalable :** établissements scolaires sur les communes de **Berre l'Étang, Coudoux et le Tholonet, Aix-en-Provence.**

**.3 Tester l'alerte et l'information à la population :** les sirènes de la Société du Canal de Provence (sirènes du plan particulier d'intervention), le système FR-Alert, les sirènes du Système d'Alerte des Populations (SAIP) et les sirènes communales.

**.4 Sensibiliser les collectivités, les associations et la population** résidant à proximité du site au plan d'urgence.

En effet, réaliser des exercices permet aux citoyens de s'informer sur les risques qui les entourent, de développer une culture du risque et savoir bien réagir en cas d'urgence.

## **.2 Participants à l'exercice**

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Une cellule de crise sera activée en préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille durant l'exercice. Le préfet, lorsqu'il prend la direction des opérations, « active » le centre opérationnel départemental (COD), afin de coordonner les opérations de secours.



Le COD est un outil de gestion de crise qui rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et les représentants des collectivités.

- **Société du Canal de Provence (SCP)**

La société du canal de Provence (SCP) exploite le barrage de Bimont servant au stockage d'eau destinée à l'irrigation agricole et à la consommation urbaine et industrielle.

- A l'occasion de cet exercice, la commune activera son **PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE**, avec armement du **Poste Communal de Commandement** et test du **dispositif d'alerte de la population** auprès des personnes ayant donné leur consentement pour être inscrites dans la base de données. Tous les messages expédiés seront précédés de la mention **EXERCICE-EXERCICE-EXERCICE**.

### **.3 Test des systèmes d'alerte et d'information : Sirènes d'alerte et « Fr-Alert »**

Les seize sirènes du barrage de Bimont (corne de brume) ainsi que les sirènes du Système d'Alerte et d'Information (SAIP) seront activées dans la matinée du vendredi 30 juin.

En complément des sirènes d'alerte, le déclenchement de Fr-Alert est un objectif majeur de l'exercice « Barrage de Bimont 2023 ». Ce système d'alerte et d'information est déployé sur le territoire national depuis juin 2022, et permet de prévenir en temps réel toute personne détentricie d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Le vendredi 30 juin 2023, les personnes se trouvant dans la zone recevront une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si leur téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur les téléphones.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site dédié : [www.fr-alert.gouv.fr](http://www.fr-alert.gouv.fr).**



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Si le vendredi 30 juin 2023, aucune action n'est requise, voici les bons réflexes à adopter :**

### **AVANT : S'organiser et anticiper**

- Connaître le signal d'alerte et les consignes.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires.

### **PENDANT : Se mettre à l'abri**

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

### **APRÈS :**

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
- Aérer et désinfecter les pièces, qui seraient inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.